

PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

| | | | |
|--------------------------------------|------------|------------|--------|
| TITRE : | | NO PNF : | |
| PÉRIODE D'ACCLIMATATION DES RONGEURS | | 800-STA-02 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : | RÉVISION : | DATE : | PAGE : |
| 2004-10-01 | 7 | 2023-12-18 | 1 DE 5 |

APPROBATION

| | | |
|--|---|----------------------|
| DIRECTRICE DES OPÉRATIONS Manon Valiquette | SIGNATURE :  | DATE : 2023-12-18 |
| CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : Julie Gervais | SIGNATURE :  | DATE : 2023-12-18 |

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | |
|---|-----------------|------------------------|
| TITRE : PÉRIODE D'ACCLIMATATION DES RONGEURS | | NO PNF : 800-STA-02 |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 7 | DATE : 2023-12-18 |
| | | PAGE : 2 DE 5 |

TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 INTRODUCTION**
 - 1.1 Objectif**
 - 1.2 Application**
 - 1.3 Responsabilités**
 - 1.4 Matériel et documentation**
- 2.0 PROCÉDURES**
 - 2.1 Généralités**
 - 2.2 Durée de l'acclimatation**
 - 2.3 Observation quotidienne**
- 3.0 RÉFÉRENCES**
- 4.0 FORMULAIRE**

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | | |
|---|-----------------|------------------------|------------------|
| TITRE : PÉRIODE D'ACCLIMATATION DES RONGEURS | | NO PNF : 800-STA-02 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 7 | DATE : 2023-12-18 | PAGE : 3 DE 5 |

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire une procédure normalisée de fonctionnement permettant d'assurer une période minimale d'acclimatation des animaux à l'animalerie avant le début de toute manipulation.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la Plateforme de biologie In Vivo (PBIV) et doit être appliquée par tous les employés et les usagers concernés.

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être appliquée, elle doit en aviser un des approbateurs de cette PNF.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par les responsables de la santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

1.3 Responsabilités

Tout utilisateur d'animaux est tenu de s'assurer qu'une période minimale d'acclimatation a été respectée avant de manipuler un animal nouvellement arrivé à l'animalerie ou transféré dans un nouvel environnement.

De plus, chaque employé ou usager est responsable d'appliquer les procédures standards qui le concernent tel que décrit dans les PNF.

1.4 Matériel et documentation

1.4.1 Appareils/Instruments/Équipements

N/A

1.4.2 Documents

N/A

1.4.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

N/A

1.4.4 Autres PNF reliées

800-STA-01; Importation d'animaux et de matériel biologique

800-STA-08; Observations et examen clinique chez les animaux

800-STA-19; Hébergement et programme d'enrichissement environnemental des rongeurs

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | | |
|--|--------------|---------------------|---------------|
| TITRE : PÉRIODE D'ACCLIMATATION DES RONGEURS | | NO PNF : 800-STA-02 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 7 | DATE : 2023-12-18 | PAGE : 4 DE 5 |

2.0 PROCÉDURES

2.1 Généralités

Il est essentiel, dans l'élaboration d'un projet de recherche ou d'enseignement utilisant des animaux, de limiter les variables qui ne sont pas directement reliées aux manipulations expérimentales. La liste de ces variables peut être grande et changer selon les situations. Le stress chez les animaux en est une invariablement présente qu'il ne faut pas sous-estimer et qu'il est possible de minimiser.

Le stress causé par le transport des animaux ou leur transfert dans un environnement étranger a de nombreux effets physiologiques incluant des changements cardiovasculaires, endocriniens, immunitaires, nerveux et reproducteurs. Même si certains de ces effets sont de courte durée, ces derniers peuvent interférer avec les résultats expérimentaux ou la reproduction, si une période d'acclimatation suffisamment longue n'est pas respectée. En fonction des systèmes étudiés, cette période peut s'échelonner de quelques jours à un mois.

Durant la période d'acclimatation, les animaux sont soumis aux mêmes conditions environnementales (eau, éclairage, température, humidité, bruit, type de litière, type de nourriture, enrichissement environnemental, etc.) qui prévaudront lors du protocole.

Durant l'acclimatation, aucune manipulation animale autre que celles reliées à leur entretien, observation et apprivoisement ne peut être effectuée.

Toute dérogation à cette PNF en ce qui a trait à la période d'acclimatation ou modification ultérieure doit être approuvée par le chef des services vétérinaires de la PBIV ou le comité de déontologie de l'expérimentation animale de l'université de Montréal (CDEA).

2.2 Durée de l'acclimatation

La période d'acclimatation recommandée pour les rongeurs est de 7 jours. Il est généralement reconnu que l'état d'homéostasie est restauré après cette période; toutefois, il a été démontré que certains effets reliés au stress peuvent perdurer pendant plusieurs semaines ou mois dans certaines circonstances (Obernier *et* Baldwin, 2006). La durée d'acclimatation minimale à respecter pour les petits rongeurs (souris, rats) est de quatre (4) jours. De façon exceptionnelle, la durée de la période d'acclimatation peut être diminuée après consultation avec le vétérinaire et approbation par le CDEA.

2.3 Observation quotidienne

Les observations quotidiennes des animaux en période d'acclimatation doivent respecter la PNF 800-STA-08. Bien que les animaux ne soient pas manipulés ou expérimentés, les impacts du stress peuvent se manifester en signes cliniques durant cette période et il sera important de les documenter et de les traiter avant le début des manipulations prévues chez l'animal.

| PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF) | | | |
|---|-----------------|------------------------|------------------|
| TITRE : PÉRIODE D'ACCLIMATATION DES RONGEURS | | NO PNF : 800-STA-02 | |
| DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01 | RÉVISION : 7 | DATE : 2023-12-18 | PAGE : 5 DE 5 |

3.0 RÉFÉRENCES

CCPA : Lignes directrices : Les rats 2020

CCPA : Lignes directrices : Les souris 2019

CCPA : *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation*, vol. 1, 1993, chapitre 5, p. 47.

Cornell University, Cornell Center for Animal Resources and Education, Care 509.01 : *Animal Acquisition, Receiving and Acclimation*, <http://www.research.cornell.edu/care/CARE509.pdf>, 2005.

The University of Western Ontario, Animal Care and Veterinary Services, Standard Operating Procedure #310-02: *Holding period admission*, <http://uwo.ca/animal/website/VS/content/SOPs.htm>, 2005.

Recommandations vétérinaires au sujet de la période d'acclimatation à respecter avant d'utiliser des animaux en enseignement et en science à l'Université de Montréal, Comité institutionnel d'intégration de la protection des animaux, Université de Montréal, février 2022.

Obernier, Jennifer A. et Baldwin, Ransom L., 2006. Establishing an Appropriate Period of Acclimatization Following Transportation of Laboratory animals, ILAR Journal, Volume 47, Number 4

4.0 FORMULAIRE

N/A